

Direction de l'Urbanisme & de l'Habitat

Affaire suivie par : Jean-Michel LARTAUD

N/Réf : JML/EC – 07/2009 – (823)654

Objet : Ilôt Rambaud, rue de Belfort

Toute la correspondance doit être adressée
impersonnellement à M. le Maire.

Association Défense Chaprais Rotonde
M. Jean-Claude GOUDOT, Président
28d, rue de la Rotonde
25000 BESANCON

Besançon, le 27 JUIL. 2009

Monsieur,

Suite à votre courrier concernant la mutation d'une propriété située à l'angle de la rue de Belfort et du passage Rambaud, je suis en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants :

- Mes services ont eu des contacts avec un promoteur sur une pré-étude de projet de construction d'un immeuble sur cette propriété.
- Nous serons très vigilants sur l'insertion de ce futur immeuble dans la rue de Belfort et sur le respect de la vocation commerciale des rez-de-chaussée sur rue conformément au règlement de la zone UB du PLU applicable à ce secteur.
- Par ailleurs, ce projet deviendra public et consultable par tous dès lors qu'une décision sera intervenue sur la demande de permis de construire qui, à ce jour, n'est pas encore déposée.

Mes services restant à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué à l'Urbanisme,



Michel LOYAT.

Direction de l'Urbanisme & de l'Habitat

Affaire suivie par : Jean-Michel LARTAUD

N/Réf : JML/EC – 07/2009 – (823)654

Objet : Ilôt Rambaud, rue de Belfort

Toute la correspondance doit être adressée
impersonnellement à M. le Maire.

Association Défense Chaprais Rotonde
M. Jean-Claude GOUDOT, Président
28d, rue de la Rotonde
25000 BESANCON

Besançon, le 27 JUIL. 2009

Monsieur,

Suite à votre courrier concernant la mutation d'une propriété située à l'angle de la rue de Belfort et du passage Rambaud, je suis en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants :

- Mes services ont eu des contacts avec un promoteur sur une pré-étude de projet de construction d'un immeuble sur cette propriété.
- Nous serons très vigilants sur l'insertion de ce futur immeuble dans la rue de Belfort et sur le respect de la vocation commerciale des rez-de-chaussée sur rue conformément au règlement de la zone UB du PLU applicable à ce secteur.
- Par ailleurs, ce projet deviendra public et consultable par tous dès lors qu'une décision sera intervenue sur la demande de permis de construire qui, à ce jour, n'est pas encore déposée.

Mes services restant à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué à l'Urbanisme,



Michel LOYAT.